

INFORMATION SUR LA PERTURBATION

de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)
à l'attention du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère, bureau départemental de la DECI.

Pour une mise hors service programmée, formulaire à transmettre au moins 5 jours avant.

Pour une indisponibilité non programmée, formulaire à transmettre sans délai.

A adresser à :

Heures ouvrables :

gprs.deci@sdis38.fr

Heures non ouvrables :

codis38@sdis38.fr

Origine de l'information

Mairie de / EPCI / Société / Copropriété			
Date :	Autorité de Police de la DECI prévenue le :		
Dossier traité par	Nom :	Prénom :	
	Tél :	Email :	

Signalement de perturbations de points d'eau incendie (PEI)

Commune de :			
°N° PEI	Adresse	Etat du PEI	Motif de la perturbation
Période prévue du : à h au à h			
Points d'eau disponibles à moins de 200 mètres oui ☐ non ☐ Si oui, n° PEI :			
Possibilité de réalimenter les points d'eau incendie en urgence : oui ☐ non ☐ Si oui, n° de tél :			
Mesures compensatoires proposées			

Remise en service de points d'eau incendie (PEI)

Commune de :	
N° PEI	Adresse
A partir du à h	